

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état					Mesures spécifiques du registre des zones protégées	Mesures pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances
		Pollutions ponctuelles	Pollutions diffuses	Prélèvements	Altérations hydromorphologiques	Autres pressions		

Chéran - HR_06_03

FRDR10099	Rivière la néphaz	X						
FRDR10169	Ruisseau de saint-françois	X				X		
FRDR10412	Ruisseau des éparis					X		
FRDR11294	Ruisseau des grands clos					X		
FRDR11706	Ruisseau le dadon	X		X		X		
FRDR532a	Le Chéran du Barrage de Banges à la confluence avec le Fier	X		X		X	X	X
FRDR532b	Le Chéran de sa source au Barrage de Banges	X		X		X		
FRDR533	Nant d'Aillon	X		X				

3 - Haut Rhône

Chéran - HR_06_03

FRDR10099 Rivière la néphaz

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : bon état Echéance : 2021

Motivations en cas de recours aux dérogations : Faisabilité technique, Coûts disproportionnés

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Matières organiques et oxydables

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

3 - Haut Rhône

Chéran - HR_06_03

FRDR10169 Ruisseau de saint-françois

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : bon état Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la morphologie

MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

3 - Haut Rhône

Chéran - HR_06_03

FRDR10412 Ruisseau des éparis

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : bon état Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la morphologie

MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

3 - Haut Rhône

Chéran - HR_06_03

FRDR11294 Ruisseau des grands clos

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : bon état Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la morphologie

MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

3 - Haut Rhône

Chéran - HR_06_03

FRDR11706 Ruisseau le dadon

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : bon état Echéance : 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations : Faisabilité technique, Coûts disproportionnés

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Continuité, morphologie, substances dangereuses, hydrologie

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la morphologie

MIA0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques

Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

IND0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Pression à traiter : Prélèvements

RES0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau

3 - Haut Rhône

Chéran - HR_06_03

FRDR532a

Le Chéran du Barrage de Banges à la confluence avec le Fier

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique :	bon état	Echéance :	2027
Motivations en cas de recours aux dérogations :	Faisabilité technique, Coûts disproportionnés		
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	Continuité, morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie		

Objectif d'état chimique sans ubiquiste -	Echéance :	2027
Objectif d'état chimique avec ubiquiste -	Echéance :	2027
Motivations en cas de recours aux dérogations :	Faisabilité technique	
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	Mercure et ses composés / para-tert-octylphenol	

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la continuité

MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

Pression à traiter : Autres pressions

MIA0703 Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité

Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0502 Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)

IND0202 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses

Pression à traiter : Prélèvements

RES0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau

Mesures pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances

IND12 Mesures de réduction des substances dangereuses

Ouvrages continuité à traiter

Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage
ROE25716	barrage prise d'eau des tanneries
ROE25727	seuil d'Alby la capetaz
ROE25732	Barrage de Pont de Banges

3 - Haut Rhône

Chéran - HR_06_03

FRDR532b Le Chéran de sa source au Barrage de Banges

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : bon état Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la continuité

MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

IND0701 Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles

Pression à traiter : Prélèvements

RES0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau

3 - Haut Rhône

Chéran - HR_06_03

FRDR533 Nant d'Aillon

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : bon état **Echéance :** 2021

Motivations en cas de recours aux dérogations : Faisabilité technique, Coûts disproportionnés

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Continuité, matières organiques et oxydables, hydrologie

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0502 Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)

Pression à traiter : Prélèvements

RES0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau